

C A N A D A

PROVINCE DE QUÉBEC  
DISTRICT DE MONTRÉAL

DOSSIER R-4213-2022  
Phase 2 – Volet contrat GSR - NWNR

---

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

---

ÉNERGIR – CAUSE TARIFAIRE 2023-2024

---

ÉNERGIR S.E.C.

Demanderesse

-et-

REGROUPEMENT POUR LA TRANSITION,  
L'INNOVATION ET L'EFFICACITÉ  
ÉNERGÉTIQUES (RTIEÉ), un Regroupement  
comprenant les organismes suivants :  
*l'Association québécoise de lutte contre la  
pollution atmosphérique (AQLPA), Stratégies  
Énergétiques (S.É.), le Groupe d'Initiatives et  
de Recherches Appliquées au Milieu (GIRAM)  
et Énergie solaire Québec (ÉSQ).*

Intervenant

---

**APPROBATION DES CARACTERISTIQUES DU CONTRAT D'APPROVISIONNEMENT EN  
GAZ DE SOURCE RENOUVELABLE (GSR) CONCLU AVEC NW NATURAL RENEWABLES  
(NWNR)**

**MÉMOIRE**

**VERSION CAVIARDÉE PUBLIQUE**

Jean Schiettekatte, Consultant en énergie  
André Bélisle, Président de l'AQLPA  
M<sup>e</sup> Dominique Neuman, LL.B., Procureur  
*Regroupement pour la transition, l'innovation et l'efficacité énergétiques (RTIEÉ)*

10 juillet 2023

---

*Pièce RTIEÉ-2 - Document 1*

*Approbation des caractéristiques du Contrat d'approvisionnement GSR avec NW Natural Renewable (NWNR)  
Mémoire – Version caviardée publique*

*Jean Schiettekatte, Consultant en énergie, André Bélisle, M<sup>e</sup> Dominique Neuman, Procureur  
Regroupement pour la transition, l'innovation et l'efficacité énergétiques (RTIEÉ)*

---

**Pièce RTIÉE-2 - Document 1**

**Approbation des caractéristiques du Contrat d'approvisionnement GSR avec NW Natural Renewable (NWNR)**

**Mémoire – Version caviardée publique**

**Jean Schiettekatte, Consultant en énergie, André Bélisle, M<sup>e</sup> Dominique Neuman, Procureur  
Regroupement pour la transition, l'innovation et l'efficacité énergétiques (RTIÉE)**

## TABLE DES MATIÈRES

<b>1 - PRÉSENTATION .....</b>	<b>1</b>
<b>2 - LA CARACTÉRISTIQUE DE DURÉE DU CONTRAT DE GSR - NWNR .....</b>	<b>3</b>
<b>3 - LA CARACTÉRISTIQUE DE PRIX DU CONTRAT DE GSR - NWNR .....</b>	<b>7</b>
<b>4 - LES CARACTÉRISTIQUES DE VOLUME ET DE FIABILITÉ DU CONTRAT DE GSR – NWNR .....</b>	<b>11</b>
<b>4.1</b> <b>LE CONTEXTE : LE RISQUE DE FIABILITÉ DES APPROVISIONNEMENTS EN GAZ DE SOURCE RENOUVELABLE.....</b>	<b>11</b>
<b>4.2</b> <b>TROIS ASPECTS DES CARACTÉRISTIQUES DE VOLUME ET DE SA FIABILITÉ DU CONTRAT DE GSR - NWNR .....</b>	<b>19</b>
4.2.1    Le fait que la production de GSR ne soit pas encore en opération <i>(malgré une ambiguïté de la preuve d'Énergir à cet égard)</i> , que NWNR semble éprouver des difficultés financières et que le présent projet constitue son premier investissement en production de GSR .....	21
4.2.2    Le risque que le producteur, bien que disposant de permis d'opération pour son site d'enfouissement, semble dépendre d'une matière première qui apparaît illégale dans un site d'enfouissement en Ohio (les débris radioactifs de sites d'extraction de gaz de schiste de Marcellus) .....	27
4.2.3    Des garanties incertaines.....	33
4.2.4    Conclusion sur les caractéristiques de volume et de fiabilité du contrat d'approvisionnement en GSR de NWNR .....	35
<b>CONCLUSION .....</b>	<b>39</b>

---

**Pièce RTIÉE-2 - Document 1**

**Approbation des caractéristiques du Contrat d'approvisionnement GSR avec NW Natural Renewable (NWNR)**  
**Mémoire – Version caviardée publique**

**Jean Schiettekatte, Consultant en énergie, André Bélisle, M<sup>e</sup> Dominique Neuman, Procureur**  
**Regroupement pour la transition, l'innovation et l'efficacité énergétiques (RTIÉE)**

## SOMMAIRE DES RECOMMANDATIONS

Les numéros réfèrent à la présente Phase 2, puis au chapitre du présent mémoire.

### RECOMMANDATION NO. RTIEÉ-2.2

#### LA CARACTÉRISTIQUE DE LA DURÉE DU CONTRAT D'APPROVISIONNEMENT EN GSR DE NWNR

Nous recommandons à la Régie de l'énergie d'approuver la caractéristique de durée de [Ce texte est confidentiel] ans du contrat d'approvisionnement en GSR de NWNR. Il est en effet souhaitable, vu la pression à la hausse des prix moyens de GSR déjà présente à l'appel d'offre et susceptibles de croître, de signer des contrats plus tôt, mais à plus long terme (et ainsi à de meilleurs prix).

Enfin et surtout, nous notons que la durée prévue au contrat ici soumis avec NWNR se situe en-deçà du seuil requérant une approbation spécifique de la Régie. Ce n'est que le volume élevé du contrat qui déclenche l'obligation pour Énergir de soumettre ses caractéristiques à l'approbation de la Régie.

### RECOMMANDATION NO. RTIEÉ-2.3

#### LA CARACTÉRISTIQUE DE PRIX DU CONTRAT D'APPROVISIONNEMENT EN GSR DE NWNR

Nous recommandons à la Régie de l'énergie d'accepter la caractéristique du prix proposée par Énergir dans le contrat NWNR, [Ce texte est confidentiel] même en tenant compte de la valeur supplémentaire éventuelle de l'intensité carbone **pour un volume comparable**.

Enfin et surtout, nous notons que le prix du GSR selon le contrat ici soumis avec NWNR se situe en-deçà du seuil requérant une approbation spécifique de la Régie. Ce n'est que le volume élevé du contrat qui déclenche l'obligation pour Énergir de soumettre ses caractéristiques à l'approbation de la Régie.

**RECOMMANDATION NO. RTIEÉ-2.4****LES CARACTÉRISTIQUES DE VOLUME ET DE FIABILITÉ DU CONTRAT D'APPROVISIONNEMENT EN GSR DE NWNR**

À première vue, la caractéristique de « volume » du contrat NWNR semble intéressante, permettant de combler et même dépasser l'écart résiduel de 201 10<sup>3</sup>m<sup>3</sup> de GSR qu'Énergir doit livrer pour satisfaire à ses obligations réglementaires de 2025-2026 (Pièce B-0150). Nous nous inquiétons toutefois quant à la fiabilité d'un tel approvisionnement :

Malgré qu'Énergir satisfasse en partie à la préoccupation du *Regroupement pour la transition, l'innovation et l'efficacité énergétiques (RTIEÉ)* quant à l'incertitude des garanties contractuelles, il demeure que, pour le volume important prévu au contrat NWNR, des risques de fiabilité d'approvisionnement importants demeurent : a) la production de GSR n'est pas encore en opération et NWNR semble éprouver des difficultés financières et b) le producteur semble dépendre d'une matière première qui apparaît illégale dans un site d'enfouissement en Ohio (les débris radioactifs de sites d'extraction de gaz de schiste de Marcellus).

Tel que susdit également, si cette dernière caractéristique de la provenance de ce GSR venait à être connue des acheteurs volontaires de GSR, cela pourrait endommager la réputation de cette filière avec pour conséquence, entre autres, de réduire les ventes volontaires et, en contrepartie, accroître la socialisation du GSR avec l'impact tarifaire en résultant sur la masse de la clientèle. Des acheteurs volontaires risquent de manquer d'enthousiasme à acquérir un GSR qui serait un sous-produit (possiblement illégal) de l'extraction de gaz de schiste.

Il nous semble également imprudent pour Énergir de contracter un volume si important, ce qui l'amène à moins profiter de la période actuelle où elle pourrait profiter des prix encore bas sur le marché pour acquérir à long terme le GSR dont elle aura besoin pour satisfaire ses obligations réglementaires.

Pour l'ensemble de ces motifs, le *Regroupement pour la transition, l'innovation et l'efficacité énergétiques (RTIEÉ)* recommande à la Régie de l'énergie le rejet de la caractéristique du « volume » de GSR et de sa « fiabilité » au contrat NWNR et donc le rejet de ce contrat.

1

## PRÉSENTATION

1 - La Régie de l'énergie, au présent dossier R-4213-2022, en sa Phase 2, est saisie le 6 juillet 2023 à la [Pièce B-0201](#) de la cinquième demande réamendée d'Énergir dans la cause d'approbation du Plan d'approvisionnement et des modifications des conditions de service et tarif à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2023. La section III de cette demande vise entre autres l'approbation des caractéristiques du contrat d'approvisionnement en gaz de source renouvelable (GSR) conclu avec NW Natural Renewables (NWNR), décrit aux pièces B-0149 (version confidentielle) et [B-0150](#) (version caviardée).

2 - La Régie, dans sa décision procédurale du 5 juillet 2023 à la [Pièce A-0039](#), demande aux intervenants de présenter leur preuve portant spécifiquement sur ces pièces B-0149 (version confidentielle) et [B-0150](#) (version caviardée).

3 - Le présent rapport constitue le mémoire du *Regroupement pour la transition, l'innovation et l'efficacité énergétiques (RTIEÉ)* en ce dossier en cette partie de la Phase 2. Nous y abordons les sujets suivants :

**2 - La caractéristique de durée du contrat de GSR – NWNR.**

**3 - La caractéristique de prix du contrat de GSR – NWNR.**

**4 - Les caractéristiques de volume et de fiabilité du contrat de GSR – NWNR.**

- 4.1 Le contexte : le risque de fiabilité des approvisionnements en gaz de source renouvelable.
- 4.2 Trois aspects des caractéristiques de volume et de sa fiabilité du contrat de GSR - NWNR.
  - 4.2.1 Le fait que la production de GSR ne soit pas encore en opération (malgré une ambiguïté de la preuve d'Énergir à cet égard) et que NWNR semble éprouver des difficultés financières.
  - 4.2.2 Le risque que le producteur, bien que disposant de permis d'opération pour son site d'enfouissement, semble dépendre d'une matière première qui apparaît illégale dans un site d'enfouissement en Ohio (les débris radioactifs de sites d'extraction de gaz de schiste de Marcellus).
  - 4.2.3 Des garanties incertaines.
  - 4.2.4 Conclusion sur les caractéristiques de volume et de fiabilité du contrat d'approvisionnement en GSR – NWNR.



## 2

**LA CARACTÉRISTIQUE DE DURÉE DU CONTRAT DE GSR - NWNR**

4 - Nous notons la longue durée de [Ce texte est confidentiel] du contrat. Comme nous le verrons plus loin, à cause de la caractéristique de prix intéressante, il est souhaitable de sécuriser ce contrat selon le plus long terme possible.

5 - Il est d'autant plus intéressant de sécuriser tôt des contrats à plus long terme que la monétisation des attributs environnementaux, déjà amorcée dans le marché, est de nature à hausser le coût des approvisionnements en GSR à l'avenir.

En effet, comme il a été énoncé dans notre présentation, pour SÉ-AQLPA-GIRAM, dans le cadre de l'étape D du Dossier R-4008-2017 à la pièce [SÉ-AQLPA-GIRAM-7, Document 3 - Présentation de SÉ-AQLPA-GIRAM - Étape D](#), il apparaît que la valeur des attributs environnementaux (qui feront l'objet de l'étape E de ce Dossier R-4008-2017) s'avère déjà importante aux États Unis (jusqu'à 155 \$/GJ).

6 - On note déjà que les offres reçues lors de l'appel d'offres d'octobre 2022 d'Énergir [Ce texte est confidentiel]. Voir la Pièce confidentielle B-0149, aux Tableaux 3 et 4 confidentiels ci-dessous :

[Ces tableaux sont confidentiels]

7 - Il est donc souhaitable, vu la pression à la hausse des prix moyens de GSR déjà présente à l'appel d'offre et susceptibles de croître, de signer des contrats plus tôt, mais à plus long terme (et ainsi à de meilleurs prix).

8 - Enfin et surtout, nous notons que la durée prévue au contrat ici soumis avec NWNR se situe en-deçà du seuil requérant une approbation spécifique de la Régie. Ce n'est que le volume élevé du contrat qui déclenche l'obligation pour Énergir de soumettre ses caractéristiques à l'approbation de la Régie (**ÉNERGIR**, Dossier R-4213-2022, [Pièce B-0150](#), Énergir-H, Doc. 7, page 7).

9 - Nous logeons donc la recommandation suivante :

**RECOMMANDATION NO. RTIEÉ-2.2**

**LA CARACTÉRISTIQUE DE LA DURÉE DU CONTRAT D'APPROVISIONNEMENT EN GSR DE NWNR**

Nous recommandons à la Régie de l'énergie d'approuver la caractéristique de durée de [Ce texte est confidentiel] ans du contrat d'approvisionnement en GSR de NWNR. Il est en effet souhaitable, vu la pression à la hausse des prix moyens de GSR déjà présente à l'appel d'offre et susceptibles de croître, de signer des contrats plus tôt, mais à plus long terme (et ainsi à de meilleurs prix).

Enfin et surtout, nous notons que la durée prévue au contrat ici soumis avec NWNR se situe en-deçà du seuil requérant une approbation spécifique de la Régie. Ce n'est que le volume élevé du contrat qui déclenche l'obligation pour Énergir de soumettre ses caractéristiques à l'approbation de la Régie.



3

**LA CARACTÉRISTIQUE DE PRIX DU CONTRAT DE GSR - NWNR**

**10 -** Tel que présenté au chapitre 2 ci-dessus, Énergir a présenté les résultats de son appel d'offre lancé en octobre 2022 à sa Pièce confidentielle B-0149, en ses Tableaux 3 et 4.

**11 -** À la Pièce confidentielle B-0149, au Tableau 6, Énergir note aussi la forte pression à la hausse du prix du GSR lors de ses trois derniers appels d'offres nord-américains :

[Ce tableau est confidentiel]

12 - À cette même Pièce confidentielle B-0149, au Tableau 12, l'on note que le prix proposé par NWNR est avantageux même avec son prix fonctionnalisé à Dawn :

[Ce texte est confidentiel]

13 - À la réponse d'Énergir à la question 1.1 de la demande de renseignement no 2 d'Option Consommateurs, à la [Pièce B-0194](#), pages 1 et 2, on note que le prix proposé par NWNR est avantageux même avec son prix fonctionnalisé à Dawn :

**QUESTION 1.1 D'OPTION CONSOMMATEURS (OC) À ÉNERGIR :**

*Veillez fournir les valeurs de l'intensité carbone des offres d'approvisionnement de GNR, particulièrement pour l'offre de NW Natural Renewables.*

**RÉPONSE 1.1 D'ÉNERGIR À OPTION CONSOMMATEURS (OC) :**

*Le tableau ci-dessous présente les informations demandées.*

*Pour l'intensité carbone, le modèle d'analyse de cycle de vie d'intérêt pour Énergir est celui utilisé par le Règlement sur les combustibles propres, soit le modèle openLCA, version 1.11.0. Le modèle n'est toutefois pas pleinement fonctionnel et ne permet pas de calculer adéquatement une intensité carbone pour les projets de GSR.*

*Dans ce contexte, Énergir a demandé l'intensité carbone des projets uniquement à titre indicatif et aucune certification n'a été exigée dans le cadre de l'appel d'offres. Ces valeurs d'intensité carbone ne peuvent donc pas être considérées comme fiables et sont sujettes à changement.*

*Pour le contrat NWNR\_OH, veuillez vous référer à la clause 2.1 (e)(i) du contrat.*

Tableau 3 : Résultat de l'appel d'offres lancé en octobre 2022

N° de l'offre	Capacité annuelle (10 <sup>6</sup> m <sup>3</sup> /an)	Intensité carbone (IC) (gCO <sub>2</sub> eq/MJ)	Méthodologie de calcul de l'IC utilisée
1	26,4	43	GEET
2	26,4	Max 26	GHGenius
3	Années 1 à 3 : 8,7 Années 3 à 20 : 9,6	-40	GREET
4	11,6	-40	GREET
5	Année 1 : 26,4 Année 2 : 39,6 Années 3 à 20 : 66	20 à 40	GREET
6	10,1	Max 49	GREET
7	Année 1 : 0,3 Années 2 à 20 : 4,0	-50	GREET
8	Année 1 : 4,0 Années 2 à 20 : 7,9	0-(10)	GHGenius
9	Moyenne : 3,0	27,27	GREET
10	Moyenne : 3,0	27,27	GREET
11	Moyenne : 7,4	27,27	GREET
12	2,6	-25	GREET
13	Année 1 : 2,1 Années 2 à 10 : 5,3 Année 11 : 2,7	25	GHGenius
14	Moyenne : 4,0	30 à 40	Procédé empirique
15	Année 1 : 6,4 Années 2 à 20 : 9,6	-75	GHGenius
16	4,2	-30	GHGenius
17	2,4	-30	GHGenius
18	Année 1 : 7,4 Année 2 : 8,2 Années 3 à 15 : 8,7	25	GHGenius
19	9,2	-12,7	GHGenius
20	5,2	-30	GHGenius

14 - À la Pièce confidentielle B-0149, la clause 2.1 (e)(i) du contrat indique une valeur de l'intensité carbone maximale de [Ce texte est confidentiel] CO<sub>2</sub>eq./MJ.

[Ce texte est confidentiel]

On note ainsi que, même en tenant compte de la valeur supplémentaire éventuelle de l'intensité carbone **pour un volume comparable**, [Ce texte est confidentiel].

15 - Enfin et surtout, nous notons que le prix du GSR selon le contrat ici soumis avec NWNR se situe en-deçà du seuil requérant une approbation spécifique de la Régie. Ce n'est en effet que le volume élevé du contrat qui déclenche l'obligation pour Énergir de soumettre ses caractéristiques à l'approbation de la Régie (**ÉNERGIR**, Dossier R-4213-2022, [Pièce B-0150](#), Énergir-H, Doc. 7, page 7).

16 - Nous logeons donc la recommandation suivante :

**RECOMMANDATION NO. RTIEÉ-2.3**

**LA CARACTÉRISTIQUE DE PRIX DU CONTRAT D'APPROVISIONNEMENT EN GSR DE NWNR**

Nous recommandons à la Régie de l'énergie d'accepter la caractéristique du prix proposée par Énergir dans le contrat NWNR, [Ce texte est confidentiel] même en tenant compte de la valeur supplémentaire éventuelle de l'intensité carbone **pour un volume comparable**.

Enfin et surtout, nous notons que le prix du GSR selon le contrat ici soumis avec NWNR se situe en-deçà du seuil requérant une approbation spécifique de la Régie. Ce n'est que le volume élevé du contrat qui déclenche l'obligation pour Énergir de soumettre ses caractéristiques à l'approbation de la Régie.



4

## LES CARACTÉRISTIQUES DE VOLUME ET DE FIABILITÉ DU CONTRAT DE GSR – NWNR

### 4.1 LE CONTEXTE : LE RISQUE DE FIABILITÉ DES APPROVISIONNEMENTS EN GAZ DE SOURCE RENOUELABLE

17 - Depuis les débuts des achats de gaz de source renouvelable (GSR), le *Regroupement pour la transition, l'innovation et l'efficacité énergétiques (RTIÉÉ)* et ses associations constitutives se sont exprimées de façon extrêmement favorable au développement de la filière du gaz de source renouvelable (GSR) et à l'accroissement des approvisionnements en GSR d'Énergir et Gazifère inc.

La récupération, à des fins de combustion, du gaz de source renouvelable (GSR) issu des matières résiduelles (urbaines, agricoles végétales, agricoles animales, etc.) permet en effet de réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) dans l'atmosphère qui surviendraient si le méthane n'était pas récupéré. Ainsi, selon le cinquième rapport d'évaluation du *Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC)*, le « *potentiel de réchauffement planétaire* » (PRP) du méthane est 28 fois plus élevé sur 100 ans que celui du gaz carbonique (CO<sub>2</sub>) issu de sa combustion.

Sources :

- ❑ **INTERGOVERNMENTAL PANEL ON CLIMATE CHANGE (IPCC, 2013)**, [Climate Change 2013: The Physical Science Basis. Contribution of Working Group I to the Fifth Assessment Report of the Intergovernmental Panel on Climate Change](#) [Stocker, T.F., D. Qin, G.-K. Plattner, M. Tignor, S.K. Allen, J. Boschung, A. Nauels, Y. Xia, V. Bex and P.M. Midgley (eds.)]. Cambridge University Press, Cambridge, United Kingdom and New York, NY, USA, 1535 pp.
- ❑ **GROUPE D'EXPERTS INTERGOUVERNEMENTAL SUR L'ÉVOLUTION DU CLIMAT (GIEC)**, [Changements climatiques 2014. Rapport de synthèse](#), Cinquième rapport d'évaluation, 2015, page 97.
- ❑ **GOVERNEMENT DU CANADA**, [Page web - Potentiels de réchauffement planétaire](#), Consultée le 10 juillet 2023.

**18 -** Dans le cadre de notre appui et sans contredire cet appui, le *Regroupement pour la transition, l'innovation et l'efficacité énergétiques (RTIEÉ)* et ses associations membres **se sont cependant toujours inquiétés du manque de fiabilité des contrats d'approvisionnement en gaz de source renouvelable (GSR) conclus et soumis à l'approbation de la Régie.**

**19 -** Ce manque de fiabilité est attribuable non seulement à la jeunesse technique de la filière du gaz de source renouvelable (*avec le risque d'interruptions ou de réductions de production*) mais également et surtout aux **difficultés dans la chaîne d'approvisionnement des usines de biométhanisation en matière première (matières résiduelles)** qui empêchent ces usines de livrer tout le GSR que leur capacité permettrait (y compris tout le GSR de la capacité nominale à leurs contrats).

Ces difficultés dans la chaîne d'approvisionnement de la matière première peuvent résulter de la difficulté contractuelle des producteurs de GSR d'obtenir les matières résiduelles

requis, souvent en raison de la concurrence féroce de sites d'enfouissement pour obtenir ces mêmes matières.

Des manques de fiabilité de la production de GSR pourraient aussi résulter d'interventions par des autorités réglementaires pour sanctionner des contraventions aux obligations environnementales ou sanitaires.

**20 - Souvent, le prix avantageux offert par certains producteurs de GSR est lié au fait que l'acheteur (en l'occurrence Énergir) accepte contractuellement d'assumer, en tout ou en partie, le risque que les volumes de GSR livrés soient inférieurs à la capacité nominale contractée.**

**Ainsi, les producteurs de GSR qui sont les plus à risque de ne pas pouvoir livrer leur capacité de GSR sont ceux qui peuvent offrir les prix les plus bas.**

**Dans certains cas, ceux qui offrent les prix les plus bas sont aussi ceux ayant des démêlés avec les autorités réglementaires quant à leur conformité aux exigences environnementales ou sanitaires, démêlés les plaçant à risque d'une interruption ou d'une limitation de leurs opérations.**

**Plus généralement aussi, les producteurs de GES situés dans des États des États-Unis dont les exigences environnementales ou sanitaires sont faibles sont souvent ceux pouvant vendre leur GSR à des prix plus bas.**

***(Le fait qu'Énergir s'approvisionne alors auprès de tels producteurs lui crée un risque réputationnel auprès de ses acheteurs volontaires de GSR s'ils venaient à apprendre les conditions environnementales et sanitaires sous lesquelles certains des***

**GSR acquis par Énergir sont produits. Ce risque réputationnel constitue une épée de Damoclès sur le maintien et la croissance de ces achats volontaires de GSR)**

21 - Les approvisionnements en GSR contractés mais non livrés doivent aussi parfois être remplacés par de nouveaux contrats plus coûteux.

Dans ce contexte, il peut être stratégique d'éviter de contracter des approvisionnements trop risqués (même si un certain niveau de garanties contractuelles est prévu) et d'y préférer plutôt des approvisionnements moins risqués mais contractés tôt et pour de longs termes à des prix qui seraient plus avantageux que si l'on avait attendu pour les contracter.

22 - Ceci étant dit, le *Regroupement pour la transition, l'innovation et l'efficacité énergétiques (RTIEÉ)* et ses associations constitutives l'*Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)*, *Stratégies Énergétiques (S.É.)*, le *Groupe d'Initiatives et de Recherches Appliquées au Milieu (GIRAM)* ont parfois éprouvé des difficultés, dans le passé, à convaincre la Régie de l'importance de la caractéristique « *fiabilité de l'approvisionnement* » dans l'approbation des caractéristiques des contrats d'approvisionnement en GSR.

Ainsi, SÉ-AQLPA-GIRAM ont parfois demandé le rejet de contrats qui, bien qu'à coût attrayant, posaient un risque sérieux de fiabilité de livraison, que ce soit en raison de l'incertitude de la construction ou de l'expansion projetée des usines nécessaires à la production, en raison d'incertitudes dans la chaîne d'approvisionnement en matières résiduelles ou en raison du risque d'interventions gouvernementales qui pourraient sanctionner des contraventions environnementales ou sanitaires.

Ceci ne veut pas dire pour autant que le *Regroupement pour la transition, l'innovation et l'efficacité énergétiques (RTIEÉ)* demandera systématiquement le rejet de tous les contrats d'approvisionnement proposés qui présenteraient un risque de fiabilité des livraisons. Mais nous croyons que si l'on doit assumer un tel risque, cela doit être effectué de manière consciente et raisonnée, en arbitrant entre les avantages (coûts plus bas) et les désavantages d'un tel risque.

23 - Énergir s'est souvent opposée à ce que SÉ-AQLPA-GIRAM demandent à la Régie d'examiner la fiabilité de l'approvisionnement en GSR en tant que « caractéristique » d'un contrat de GSR sujette à approbation de la Régie.

Ainsi, au dossier R-4008-2017 à la [Pièce B-0670](#), en réponse 8.4.5 à SÉ-AQLPA-GIRAM, Énergir s'était même opposée à la pertinence d'une question sur la sécurité des livraisons de GSR au contrat Petawawa, même si c'est précisément ce manque de fiabilité qui a finalement amené ultérieurement l'invalidation de ce contrat (ÉNERGIR, Dossier R-4213-2022 Phase 2, [Pièce B-0190](#), Énergir-T, doc. 10, Réponse 2.2 à la Régie) :

**QUESTION 8.4.5 DE SÉ-AQLPA-GIRAM À ÉNERGIR :**

Prévoyez-vous [que] **des délais de mise en service** avec le transfert du site de Petawawa cité à la référence iii) aient un **impact sur cout moyen du GNR en GJ/m<sup>3</sup>** des nouveaux contrats proposés et présenté à la référence i) ? Veuillez élaborer.

**RÉPONSE 8.4.5 D'ÉNERGIR À SÉ-AQLPA-GIRAM:**

**Énergir soumet que cette question n'est pas pertinente aux fins de l'approbation des caractéristiques des contrats soumis.**

[Souligné en caractère gras par nous]

SÉ-AQLPA-GIRAM avaient alors recommandé au Dossier R-4008-2017 le rejet de ce contrat à Petawawa, car l'accès du producteur à la matière première semblait incertain et, aussi, sujet à un risque quant à son approbation environnementale. Voir **SÉ-AQLPA-GIRAM**, Dossier R-4008-2017, [Pièce C-SÉ-AQLPA-GIRAM-0149](#), SÉ-AQLPA-GIRAM-5, Doc. 2, page 34 :

**TEXTE DE LA RECOMMANDATION NO. SÉ-AQLPA-GIRAM-3 AU DOSSIER R-4008-2017  
LE CONTRAT PETAWAWA**

Nous recommandons à la Régie de l'énergie de refuser d'approuver les caractéristiques du contrat d'Énergir en approvisionnement auprès de Petawawa, notamment aux motifs d'accès aux volumes de biogaz et certains enjeux environnementaux. Le volume disponible de biogaz diffère dans différents documents et une partie importante de celui-ci sera utilisé pour alimenter une centrale de production d'électricité.

De plus, l'annulation du contrat de Petawawa amène un impact sur le **coût moyen du GNR en GJ/m<sup>3</sup>** car ce contrat devra être substitué par un ou des nouveaux contrats [Ce texte est confidentiel].

**4 - Les caractéristiques de volume et de fiabilité du contrat de GSR – NWNR**  
**4.1 - Le contexte : le risque de fiabilité des approvisionnements en gaz de source renouvelable**

**Régie de l'énergie - Dossier R-4213-2022 Phase 2 - Volet NWNR**  
**Énergir – Cause tarifaire 2023-2024**

---

**24 -** Pourtant Énergir est consciente de l'enjeu du manque de fiabilité de certains de ses contrats d'approvisionnement en GSR.

Énergir, au présent dossier, fournit bel et bien de multiples exemples des défauts de fiabilité de ses approvisionnements en GSR antérieurement contractés :

Fournisseur de GSR	Capacité nominale contractée	Livraisons prévues en 2023-2024	Sources
VSH_Saint-Hyacinthe	13,0	[Ce texte est confidentiel]	ÉNERGIR, Dossier R-4213-2022 Phase 2, Pièce B-0149 Confidentielle, Énergir-H, Doc. 7, Annexe 3.
SEMER_Rivière-du-Loup	3,6	[Ce texte est confidentiel]	
[Ce texte est confidentiel]	[Ce texte est confidentiel]	[Ce texte est confidentiel]	
[Ce texte est confidentiel]	[Ce texte est confidentiel]	[Ce texte est confidentiel]	
[Ce texte est confidentiel]	[Ce texte est confidentiel]	[Ce texte est confidentiel]	
Petawawa	4,1	0	
GIGME	4,7	0	Information qu'annulé : ÉNERGIR, Dossier R-4213-2022 Phase 2, <a href="#">Pièce B-0190</a> , Énergir-T, doc. 10, Réponse 2.2 à la Régie.

**25 -** A la [Pièce B-0199](#) du présent dossier, en réponse 3.2.1 au RTIEÉ, Énergir admet aussi que la sécurisation des intrants est primordiale dans l'étude d'un projet d'approvisionnement en GSR :

---

**Pièce RTIEÉ-2 - Document 1**

**Approbation des caractéristiques du Contrat d'approvisionnement GSR avec NW Natural Renewable (NWNR)**  
**Mémoire – Version caviardée publique**

**Jean Schiettekatte, Consultant en énergie, André Bélisle, M<sup>e</sup> Dominique Neuman, Procureur**  
**Regroupement pour la transition, l'innovation et l'efficacité énergétiques (RTIEÉ)**

**QUESTION 3.2.1 DU RTIÉÉ À ÉNERGIR :**

Veillez élaborer sur l'importance pour Énergir du critère de sécurisation des intrants (qu'Énergir mentionne en référence i). Pourquoi ce critère est-il important aux fins de la sélection des projets ?

**RÉPONSE 3.2.1 D'ÉNERGIR AU RTIÉÉ :**

**La sécurisation des intrants est primordiale dans un projet de GSR.** Sans intrants, il n'y a pas de GSR. Énergir analyse ce critère à partir des informations partagées par le soumissionnaire dans le formulaire et analyse, sur la base de son expérience et du niveau de détails des informations soumises par le soumissionnaire, le niveau de sécurisation des intrants.

De plus, Énergir expliquait ce qui suit dans le complément de preuve déposé dans le cadre de l'Étape D du dossier R-4008-2017: « La sécurisation des intrants : cet aspect est critique pour la rentabilité et la pérennité d'un projet de production de GNR dans le temps, car la quantité de GNR produite par une installation de production de GNR dépendra en grande partie du type et de la quantité des intrants traités. Énergir suit donc avec un intérêt particulier les démarches des producteurs de GNR visant à sécuriser la matière première et les mesures de mitigation mises en place par ceux-ci pour limiter ce risque; »

[Souligné en caractère gras par nous]

**26 - Le Regroupement pour la transition, l'innovation et l'efficacité énergétiques (RTIÉÉ) soumet donc respectueusement qu'il y a lieu, quant au présent contrat avec NWNR, d'examiner non seulement si sa caractéristique de « volume » est acceptable mais aussi si ce volume présente ou non une caractéristique de fiabilité suffisante pour mériter d'être approuvée par la Régie au présent dossier.**



*4 - Les caractéristiques de volume et de fiabilité du contrat de GSR – NWNR*  
*4.2 – Trois aspects des caractéristiques de volume et de sa fiabilité du contrat de GSR – NWNR*

*Régie de l'énergie - Dossier R-4213-2022 Phase 2 - Volet NWNR*  
*Énergir – Cause tarifaire 2023-2024*

---

**4.2 TROIS ASPECTS DES CARACTÉRISTIQUES DE VOLUME ET DE SA FIABILITÉ DU CONTRAT DE GSR - NWNR**

27 - À première vue, la caractéristique de « *volume* » du contrat NWNR semble intéressante, permettant de combler et même dépasser l'écart résiduel de 201 10<sup>3</sup>m<sup>3</sup> de GSR qu'Énergir doit livrer pour satisfaire à ses obligations réglementaires de 2025-2026 ([Pièce B-0150](#)).

28 - Trois aspects nous inquiètent toutefois quant à la fiabilité d'un tel approvisionnement :

- Le fait que la production de GSR ne soit pas encore en opération (malgré une ambiguïté de la preuve d'Énergir à cet égard), que NWNR semble éprouver des difficultés financières et que le présent projet constitue son premier investissement en production de GSR.
- Le risque que le producteur, bien que disposant de permis d'opération pour son site d'enfouissement, semble dépendre d'une matière première qui apparaît illégale dans un site d'enfouissement en Ohio (les débris radioactifs de sites d'extraction de gaz de schiste de Marcellus).
- Des garanties incertaines.

29 - Nous examinons ci-après successivement ces trois aspects.



4 - Les caractéristiques de volume et de fiabilité du contrat de GSR – NWNR  
4.2 – Trois aspects des caractéristiques de volume et de sa fiabilité du contrat de GSR – NWNR

Régie de l'énergie - Dossier R-4213-2022 Phase 2 - Volet NWNR  
Énergir – Cause tarifaire 2023-2024

---

**4.2.1 Le fait que la production de GSR ne soit pas encore en opération (*malgré une ambiguïté de la preuve d'Énergir à cet égard*), que NWNR semble éprouver des difficultés financières et que le présent projet constitue son premier investissement en production de GSR**

**30 -** Malgré une ambiguïté de la preuve d'Énergir à cet égard, nos recherches ont permis de découvrir que la production de GSR au site de NWNR n'est pas encore en opération.

Nos recherches montrent aussi que NWNR semble éprouver des difficultés financières et se lance dans une opération d'expansion visant à ajouter la production de GSR à son activité déjà existante de production d'électricité de source biomassique qui lui amène ces difficultés actuelles. Le présent projet constituerait son premier investissement en production de GSR.

C'est ainsi que, dans l'article du S&P Global Intelligence Market, 5 novembre 2021, **Tom DICHRISTOPHER**, [NW Natural forms subsidiary to supply renewable natural gas nationwide](#), présente la stratégie de développement du GSR de NWNR :

*Northwest Natural Holding Co. is expanding its role in the growing renewable natural gas market with the formation of a subsidiary focused on supplying renewable fuels to utilities and commercial, industrial, and transportation sector **customers across the U.S.***

*The utility operator on Nov. 5 announced the new nonregulated business line, NW Natural Renewables, would provide fuels processed from existing waste streams and renewable energy sources. The company said it would lean into the insights and capabilities that it has developed through its energy transition initiatives.*

*"We view the competitive RNG market as a natural extension of our sustainability efforts and believe it offers a broader set of opportunities to lead beyond our service territories," NW Natural President and CEO Dave Anderson said.*

---

Pièce RTIÉE-2 - Document 1

Approbation des caractéristiques du Contrat d'approvisionnement GSR avec NW Natural Renewable (NWNR)  
Mémoire – **Version caviardée publique**

Jean Schiettekatte, Consultant en énergie, André Bélisle, M<sup>e</sup> Dominique Neuman, Procureur  
Regroupement pour la transition, l'innovation et l'efficacité énergétiques (RTIÉE)

4 - Les caractéristiques de volume et de fiabilité du contrat de GSR – NWNR  
4.2 – Trois aspects des caractéristiques de volume et de sa fiabilité du contrat de GSR – NWNR

Régie de l'énergie - Dossier R-4213-2022 Phase 2 - Volet NWNR  
Énergir – Cause tarifaire 2023-2024

---

Northwest Natural, which does business as NW Natural, has previously entered into deals to invest in RNG facilities and purchase the fuel, leveraging a nation-leading RNG tariff, which the company helped develop alongside Oregon lawmakers and regulators. The company has also pioneered the use of voluntary carbon offsets and decoupling mechanisms to encourage energy efficiency, NW Natural President and CEO Dave Anderson told investors during a Nov. 5 conference call.

"All of that work has culminated in the firm belief that there's a large and long-term need for renewable natural gas," Anderson said. "In the midst of a historic energy transition, the demand for renewable fuels is only going to continue to grow."

#### **RNG business strategy**

NW Natural forecast that low-cost RNG supply will outstrip demand in the near-term, as voluntary and compliance-driven targets among states and utilities stoke consumption.

Anderson said the company was not prepared to say what percentage of overall earnings it expects to generate from NW Natural Renewables. Utility operators typically aim to limit the earnings contribution from non-regulated businesses to defend their credit metrics.

The company will primarily seek to acquire or develop RNG projects once key permits and feedstock and lease agreements are in place, NW Natural Vice President for Strategy and Business Development Justin Palfreyman said. In doing so, the operator will aim to understand design and construction costs prior to making an investment and ensure that contracts minimize risk.

"When we're talking about how big this business could get, it's really a function of the risk profile and how we will be able to manage that going forward," Palfreyman said. In order to ensure predictable cash flows, the company intends to build a diverse portfolio of projects with long-term, fixed-price contracts that have limited exposure to volatile federal and state renewable credit markets, Palfreyman added.

The company's first partnership with Brisbane, Australia-based EDL Energy, which owns and operates a portfolio of landfill gas-powered stations, reflected that strategy. NW Natural said it had entered into agreements with EDL Energy

---

Pièce RTIEÉ-2 - Document 1

Approbation des caractéristiques du Contrat d'approvisionnement GSR avec NW Natural Renewable (NWNR)  
Mémoire – Version caviardée publique

Jean Schiettekatte, Consultant en énergie, André Bélisle, M<sup>e</sup> Dominique Neuman, Procureur  
Regroupement pour la transition, l'innovation et l'efficacité énergétiques (RTIEÉ)

4 - Les caractéristiques de volume et de fiabilité du contrat de GSR – NWNR  
4.2 – Trois aspects des caractéristiques de volume et de sa fiabilité du contrat de GSR – NWNR

Régie de l'énergie - Dossier R-4213-2022 Phase 2 - Volet NWNR  
Énergir – Cause tarifaire 2023-2024

---

to secure 20 years of RNG supply, which its renewable subsidiary plans to market under long-term contracts.

#### **NW Natural gravitates toward landfill gas**

**NW Natural Renewables' first investment will be a \$50 million project with EDL to develop RNG production facilities at two landfills.** The projects will convert landfill waste gas into RNG for injection into regional pipeline networks. **The partners plan to begin construction in early 2022 and complete the projects in the first half of 2023. The company declined to identify the landfill locations and owner.**

Asked whether the subsidiary will branch into dairy and agricultural methane waste projects, Palfreyman said the company is looking into a variety of feedstocks but was attracted to the cost profile of landfill gas projects.

He said dairy and agricultural projects sometimes have higher underlying operational and overall capital costs relative to the volume of RNG they are able to produce. Those facilities also tend to be exposed to California's Low Carbon Fuel Standard market, which the company is trying to avoid, he added.

Activities at the subsidiary will be separate from the NW Natural's efforts to purchase RNG and invest in facilities to fulfill voluntary RNG targets. The company has entered agreements to purchase or develop RNG resources equal to 2% of its annual sales volume in Oregon, unchanged from an update in the last quarter. Under Oregon Senate Bill 98, the company can spend up to 5% of annual sales over the next few years, with the ceiling rising going forward.

#### **Pressure to decarbonize grows in Northwest**

The announcement marks NW Natural's latest move to diversify its business, which is still focused primarily on gas utility service in eastern Oregon and southern Washington.

Several cities in the company's service territory are considering building electrification measures in their climate action plans, following a trend pioneered on the West Coast in California and Seattle. While some climate activists argue electrification mandates are necessary to curb gas use and associated emissions, NW Natural has opposed gas bans, arguing instead for decarbonizing the gas grid.

---

Pièce RTIEÉ-2 - Document 1

Approbation des caractéristiques du Contrat d'approvisionnement GSR avec NW Natural Renewable (NWNR)  
Mémoire – Version caviardée publique

Jean Schiettekatte, Consultant en énergie, André Bélisle, M<sup>e</sup> Dominique Neuman, Procureur  
Regroupement pour la transition, l'innovation et l'efficacité énergétiques (RTIEÉ)

4 - Les caractéristiques de volume et de fiabilité du contrat de GSR – NWNR  
4.2 – Trois aspects des caractéristiques de volume et de sa fiabilité du contrat de GSR – NWNR

Régie de l'énergie - Dossier R-4213-2022 Phase 2 - Volet NWNR  
Énergir – Cause tarifaire 2023-2024

---

"Central to this strategy is the belief that a diversified energy system is more affordable, more reliable, and importantly, more resilient," Anderson said. "Diversification helps us effectively meet different energy needs and will be even more important going forward as climate change and severe weather pose new risks."

In addition to branching out into renewable fuels, NW Natural has expanded its footprint in the water utilities business since its initial acquisition of two water utilities in Oregon and Idaho in December 2017. It has also been developing a green hydrogen pilot project over the past year.

**NW Natural on Nov. 5 reported a net loss of \$20.7 million for the third quarter, compared with a loss of \$18.7 million in the year-ago period. Its EPS loss of 67 cents beat S&P Global Capital IQ consensus expectation for a 78 cents loss per share, but widened from a year-ago loss of 61 cents per share. Net income in NW Natural's gas distribution segment fell \$1.2 million on higher operations and maintenance expense and depreciation cost.**

[Souligné en caractère gras par nous]

31 - En réponse 3.3.1 au RTIÉÉ, Énergir (à sa [Pièce B-0199](#)) nous confirme que **la production de GSR au site de NWNR n'est pas encore en opération**, rectifiant ainsi son assertion antérieure selon laquelle cette production aurait en service depuis plusieurs années (ce qui aurait alors réduit les risques de fiabilité de cet approvisionnement). **Tel que mentionné ci-dessus, cette production non encore en opération constitue même le « premier investissement » de NW Natural Resources en production de GSR :**

**QUESTION 3.3.1 DU RTIÉÉ À ÉNERGIR :**

*Il semble y avoir une contradiction entre la référence (ii) qui indiquerait que les deux unités de production de GSR seraient déjà en opération et la référence (v) qui indique que le présent projet ne sera construit que durant la première moitié de l'année 2023 et constitue le « premier investissement » de NW Natural Resources de production de GSR (« NW Natural Renewables' first*

4 - Les caractéristiques de volume et de fiabilité du contrat de GSR – NWNR  
4.2 – Trois aspects des caractéristiques de volume et de sa fiabilité du contrat de GSR – NWNR

Régie de l'énergie - Dossier R-4213-2022 Phase 2 - Volet NWNR  
Énergir – Cause tarifaire 2023-2024

---

investment »). Veuillez résoudre cette contradiction apparente. L'unité de production est-elle déjà en opération ou non, et quels sont ces deux sites d'unités de production de GSR ?

**RÉPONSE 3.3.1. D'ÉNERGIR AU RTIÉÉ :**

À la référence (ii), lorsqu'Énergir indique que les deux sites sont déjà en opération, Énergir réfère à la production d'électricité à partir du biogaz provenant des sites d'enfouissement. **En effet, les deux sites produisent de l'électricité avec le biogaz provenant des sites d'enfouissement depuis plusieurs années.**

Ces deux sites font donc la transition vers la production de GSR en installant de nouvelles infrastructures nécessaires à la purification du biogaz. **Au moment de déposer la pièce B-0150, Énergir-H, Document 7, en mai 2023, les unités de production de GSR n'étaient pas en opération, mais dans leur période de mise en service.**

*[Souligné en caractère gras par nous]*

32 - Nous soumettons donc respectueusement que les faits que la production de GSR au site de NWNR ne soit pas encore en opération, que NWNR semble éprouver des difficultés financières et que le présent projet constitue son premier investissement en production de GSR font partie des considérations à prendre en compte au présent dossier pour évaluer la fiabilité du contrat d'approvisionnement NWNR.





**4 - Les caractéristiques de volume et de fiabilité du contrat de GSR – NWNR**  
**4.2 – Trois aspects des caractéristiques de volume et de sa fiabilité du contrat de GSR – NWNR**

**Régie de l'énergie - Dossier R-4213-2022 Phase 2 - Volet NWNR**  
**Énergir – Cause tarifaire 2023-2024**

---

**4.2.2 Le risque que le producteur, bien que disposant de permis d'opération pour son site d'enfouissement, semble dépendre d'une matière première qui apparaît illégale dans un site d'enfouissement en Ohio (les débris radioactifs de sites d'extraction de gaz de schiste de Marcellus)**

**33 -** Nul ne conteste que le propriétaire du site au présent dossier dispose de permis d'opération pour son site d'enfouissement.

Ce qui inquiète, c'est que NWNR semble dépendre d'une matière première qui apparaît illégale dans un site d'enfouissement en Ohio (les débris radioactifs de sites d'extraction de gaz de schiste de Marcellus).

**34 -** En effet, dans l'article du PublicHerald.org du 31 juillet 2021 de Talia Wiener, Joshua Boaz Pribanic et Melissa A. Troutman, [Investigation Uncovers Ohio Is "Illegally" Building Radioactive Mountains, Affecting 26 Waterways](#), cet enjeu environnemental de sites d'enfouissement en Ohio est présenté (qui pose un risque d'intervention gouvernementale pouvant nuire à la fiabilité de l'approvisionnement en GSR :

---

**Pièce RTIÉE-2 - Document 1**

**Approbation des caractéristiques du Contrat d'approvisionnement GSR avec NW Natural Renewable (NWNR)**  
**Mémoire – Version caviardée publique**

**Jean Schiettekatte, Consultant en énergie, André Bélisle, M<sup>e</sup> Dominique Neuman, Procureur**  
**Regroupement pour la transition, l'innovation et l'efficacité énergétiques (RTIÉE)**

**4 - Les caractéristiques de volume et de fiabilité du contrat de GSR – NWNR**  
**4.2 – Trois aspects des caractéristiques de volume et de sa fiabilité du contrat de GSR – NWNR**

**Régie de l'énergie - Dossier R-4213-2022 Phase 2 - Volet NWNR**  
**Énergir – Cause tarifaire 2023-2024**

---

caption: Lynn Anderson at Republic Services Carbon Limestone Sanitary Landfill at 8100 South Stateline Road in Lowellville, Ohio. One of eight landfills in Ohio identified by Public Herald that are storing TENORM waste from fracking – a radioactive byproduct of oil and gas drilling. © Steven Rubin for Public Herald



**Investigation Uncovers Ohio Is “Illegally” Building Radioactive Mountains, Affecting 26 Waterways**

*Lynn Anderson spent her teen years exploring a piece of land that sat right on the border between Ohio and Pennsylvania. She rode her horse through the winding trails, swam in the quarry, and watched critters congregate around the lakes.*

*“We used to swim in the quarry lake. I would ride my horse down there. there were nice switchback trails, trees, all kinds of waterfowl and critters,” said Anderson, remembering back to 1972. “You could ride your horse for miles down inside the quarry.”*

*Since 1894, that land had been owned and operated by Carbon Limestone Company, which became one of the largest limestone producers in Ohio. But by 1972, when Anderson was 15, all the limestone had been extracted and she roamed the uneven land freely.*

*25 years later, Anderson returned to her old stomping grounds in eastern Ohio, hoping to again walk the trails and dip a toe in the water. But a surprise awaited her — the land had been transformed.*

---

**Pièce RTIEÉ-2 - Document 1**

**Approbation des caractéristiques du Contrat d’approvisionnement GSR avec NW Natural Renewable (NWNR)**  
**Mémoire – Version caviardée publique**

**Jean Schiettekatte, Consultant en énergie, André Bélisle, M<sup>e</sup> Dominique Neuman, Procureur**  
**Regroupement pour la transition, l’innovation et l’efficacité énergétiques (RTIEÉ)**

**4 - Les caractéristiques de volume et de fiabilité du contrat de GSR – NWNR**  
**4.2 – Trois aspects des caractéristiques de volume et de sa fiabilité du contrat de GSR – NWNR**

Régie de l'énergie - Dossier R-4213-2022 Phase 2 - Volet NWNR  
 Énergir – Cause tarifaire 2023-2024

---

*“There was flat land as far as you could see. It was totally filled. It was called BFI. There was a guard shack on one side. You couldn't get in it,” said Anderson. “I could not believe we had that much (trash) that we filled up that much area hauling in crap.”*

*She blames state officials — including a former governor and our current governor — for failing to protect the environment.*

*“There's Kasich and it's DeWine. ... they know that we have brownfields that have never been cleaned up from the steel mills.”*

*That failure has caused “tons of cancer” in communities in Ohio, according to Anderson.*

*No one was allowed onto the property, which was guarded by security. The quarry land was purchased by Browning Ferris Industries in 1995, then sold to BFI, then to Allied Waste who then merged with Republic Services. It's known today as the Republic Services Carbon Limestone Landfill. **In 2019, the landfill received over 1.3 million tons of waste — including radioactive fracking waste.***

**America is Building TENORM Mountains — In Ohio, That's Illegal**

*Never before in the history of America has the country undertaken an experiment like what's happening with radioactive material from oil and gas fracking.*

*Everyone knows that oil and gas wells produce oil and natural gas. But few people understand that **these wells also produce radioactive waste**, or that it's being disposed of in communities alongside household trash.*

*The Environmental Protection Agency (EPA) defines the radioactive portion of this waste as TENORM (technologically enhanced naturally occurring radioactive material), and in communities across shale plays like Ohio, TENORM is piling up alongside watersheds.*

**Republic Services Carbon Limestone Landfill is one of the eight landfills in Ohio currently receiving waste from unconventional oil and gas**

---

*Pièce RTIEÉ-2 - Document 1*

*Approbation des caractéristiques du Contrat d'approvisionnement GSR avec NW Natural Renewable (NWNR)  
 Mémoire – **Version caviardée publique***

*Jean Schiettekatte, Consultant en énergie, André Bélisle, M<sup>e</sup> Dominique Neuman, Procureur  
 Regroupement pour la transition, l'innovation et l'efficacité énergétiques (RTIEÉ)*

4 - Les caractéristiques de volume et de fiabilité du contrat de GSR – NWNR  
 4.2 – Trois aspects des caractéristiques de volume et de sa fiabilité du contrat de GSR – NWNR

Régie de l'énergie - Dossier R-4213-2022 Phase 2 - Volet NWNR  
 Énergir – Cause tarifaire 2023-2024

---

**operations, according to information acquired by Public Herald from the Ohio Environmental Protection Agency (OEPA).**

*In Ohio, TENORM disposal at landfills falls under O.R.C. 3734.02, which states that a solid waste facility can not accept or transfer TENORM if it contains radium-226, radium-228, or any combination of the two at more than 5 picocuries per gram (pCi/g) over the natural background.*

*It's worth repeating that this code puts the limit of TENORM coming into or out of landfills at 5 pCi/g.*

**Not much testing has been done on TENORM waste in Ohio, but much of the TENORM waste arriving at Ohio landfills is from the Marcellus Shale — the same shale waste that has been tested in a 2016 Pennsylvania TENORM study. In that study, radium levels from fracking waste in the Marcellus were detected as high as 13 pCi/g, more than 2.5 times greater than the Ohio code permits.**

*[Souligné en caractère gras par nous]*

35 - En réponse 3.3.3 au RTIEÉ, Énergir, à sa [Pièce B-0199](#), ne répond pas à notre question quant au risque que poserait l'illégalité apparente de matière première radioactive (et donc le risque d'une intervention des autorités gouvernementales la sanctionnant) pour la fiabilité du contrat d'approvisionnement avec NWNR. Énergir se limite à affirmer que les sites d'enfouissement visés détiennent des permis d'opération valides (ce qui n'est pas mis en question) :

**QUESTION 3.3.3 DU RTIEÉ À ÉNERGIR :**

*En outre, est-ce qu'Énergir considère la référence (vi), combinée à la référence (vii) comme constituant un problème de sécurisation des intrants (au cas où le problème de contenu radioactif aurait comme conséquence ultime d'empêcher l'exploitation prévue du site et donc les livraisons de gaz) au sens où Énergir emploie cette expression dans la liste des critères de viabilité du projet en référence (i) ? Veuillez élaborer.*

---

Pièce RTIEÉ-2 - Document 1

Approbation des caractéristiques du Contrat d'approvisionnement GSR avec NW Natural Renewable (NWNR)  
 Mémoire – Version caviardée publique

Jean Schiettekatte, Consultant en énergie, André Bélisle, M<sup>e</sup> Dominique Neuman, Procureur  
 Regroupement pour la transition, l'innovation et l'efficacité énergétiques (RTIEÉ)

4 - Les caractéristiques de volume et de fiabilité du contrat de GSR – NWNR  
4.2 – Trois aspects des caractéristiques de volume et de sa fiabilité du contrat de GSR – NWNR

Régie de l'énergie - Dossier R-4213-2022 Phase 2 - Volet NWNR  
Énergir – Cause tarifaire 2023-2024

---

**RÉPONSE 3.3.3 D'ÉNERGIR AU RTIÉÉ :**

**Énergir ne considère pas les références (vi) et (vii) comme un problème de sécurisation des intrants. Les sites d'enfouissement respectent les réglementations en place.** De plus, les sites d'enfouissement détiennent des permis d'opération pour encore plusieurs décennies, ce qui assure la production de biogaz nécessaire aux obligations de volumes de GSR inscrits dans le contrat entre NWNR et Énergir.

[Souligné en caractère gras par nous]

36 - Nous soumettons donc respectueusement que le fait que NWNR semble dépendre d'une matière première qui apparaît illégale dans un site d'enfouissement en Ohio (*les déchets radioactifs de sites d'extraction de gaz de schiste de Marcellus*) fait partie des considérations à prendre en compte au présent dossier pour évaluer la fiabilité du contrat d'approvisionnement NWNR.

37 - À cela s'ajoute, tel que susdit, le fait que si cette caractéristique de la provenance de ce GSR venait à être connue des acheteurs volontaires de GSR, cela pourrait endommager la réputation de cette filière avec pour conséquence, entre autres, de réduire les ventes volontaires et, en contrepartie, accroître la socialisation du GSR avec l'impact tarifaire en résultant sur la masse de la clientèle.

Dans un monde de décarbonation de l'économie, le modèle d'affaires d'Énergir dépend de plus en plus de sa réputation comme fournisseur « vert » d'énergie, complétant Hydro-Québec (accent mis sur la biénergie électricité-gaz, accent mis sur la promotion du gaz de source renouvelable, accent mis sur les « *approvisionnements gaziers responsables* », nouvelle prise en considération des « *bénéfices non énergétiques (BNÉ)* » par la Régie, etc.

---

Pièce RTIÉÉ-2 - Document 1

Approbation des caractéristiques du Contrat d'approvisionnement GSR avec NW Natural Renewable (NWNR)

Mémoire – Version caviardée publique

Jean Schiettekatte, Consultant en énergie, André Bélisle, M<sup>e</sup> Dominique Neuman, Procureur  
Regroupement pour la transition, l'innovation et l'efficacité énergétiques (RTIÉÉ)



4 - Les caractéristiques de volume et de fiabilité du contrat de GSR – NWNR  
4.2 – Trois aspects des caractéristiques de volume et de sa fiabilité du contrat de GSR – NWNR

Régie de l'énergie - Dossier R-4213-2022 Phase 2 - Volet NWNR  
Énergir – Cause tarifaire 2023-2024

---

#### 4.2.3 Des garanties incertaines

38 - Le Regroupement pour la transition, l'innovation et l'efficacité énergétiques (RTIEÉ) s'inquiète aussi de l'incertitude des garanties contractuelles en cas de défauts de livraison de GSR.

39 - En réponse 3.3.2 au RTIEÉ, Énergir, à sa Pièce B-0200 confidentielle [Ce texte est confidentiel]:

**QUESTION 3.3.2 DU RTIEÉ À ÉNERGIR :**

3.3.2 Veuillez élaborer sur les risques d'approvisionnement d'Énergir dans l'éventualité où un fournisseur en serait à son premier investissement et en tenant compte également des difficiles résultats financiers de NWNR énoncés en référence (v) ?

**RÉPONSE 3.3.2 D'ÉNERGIR AU RTIEÉ:**

[Ce texte est confidentiel]

40 - [Ce texte est confidentiel] de la pérennité des livraisons de NWNR. Nous encourageons Énergir à utiliser ce [Ce texte est confidentiel].

**4 - Les caractéristiques de volume et de fiabilité du contrat de GSR – NWNR**  
**4.2 – Trois aspects des caractéristiques de volume et de sa fiabilité du contrat de GSR – NWNR**

**Régie de l'énergie - Dossier R-4213-2022 Phase 2 - Volet NWNR**  
**Énergir – Cause tarifaire 2023-2024**

---

**41 -** En réponse 3.3.4 au RTIEÉ, Énergir, à sa Pièce B-0200 confidentielle, [Ce texte est confidentiel]:

**QUESTION 3.3.4 DU RTIEÉ À ÉNERGIR :**

*Est-ce que NWNR est propriétaire de chacun des sites visés par le présent contrat ? Dans la négative, qui sont les propriétaires de chacun de ces deux sites et ces propriétaires interviennent-ils au présent contrat (ou un contrat séparé entre (v) ?*

**RÉPONSE 3.3.4 D'ÉNERGIR AU RTIEÉ :**

[Ce texte est confidentiel]

**42 -** Ces réponses d'Énergir satisfont donc en partie à la préoccupation du *Regroupement pour la transition, l'innovation et l'efficacité énergétiques (RTIEÉ)* quant à l'incertitude des garanties contractuelles.



4 - Les caractéristiques de volume et de fiabilité du contrat de GSR – NWNR  
4.2 – Trois aspects des caractéristiques de volume et de sa fiabilité du contrat de GSR – NWNR

Régie de l'énergie - Dossier R-4213-2022 Phase 2 - Volet NWNR  
Énergir – Cause tarifaire 2023-2024

---

#### 4.2.4 Conclusion sur les caractéristiques de volume et de fiabilité du contrat d'approvisionnement en GSR de NWNR

43 - Malgré qu'Énergir satisfasse en partie la préoccupation du *Regroupement pour la transition, l'innovation et l'efficacité énergétiques (RTIEÉ)* quant à l'incertitude des garanties contractuelles, il demeure que, pour le volume important prévu au contrat NWNR, des risques de fiabilité d'approvisionnement importants demeurent :

- a) la production de GSR n'est pas encore en opération, NWNR semble éprouver des difficultés financières et le présent projet constitue son premier investissement en production de GSR et
- b) le producteur semble dépendre d'une matière première qui apparaît illégale dans un site d'enfouissement en Ohio (les débris radioactifs de sites d'extraction de gaz de schiste de Marcellus).

Tel que susdit également, si cette dernière caractéristique de la provenance de ce GSR venait à être connue des acheteurs volontaires de GSR, cela pourrait endommager la réputation de cette filière avec pour conséquence, entre autres, de réduire les ventes volontaires et, en contrepartie, accroître la socialisation du GSR avec l'impact tarifaire en résultant sur la masse de la clientèle. **Des acheteurs volontaires risquent de manquer d'enthousiasme à acquérir un GSR qui serait un sous-produit (possiblement illégal) de l'extraction de gaz de schiste.**

Il nous semble également imprudent pour Énergir de contracter un volume si important, ce qui l'amène à moins profiter de la période actuelle où elle pourrait profiter des prix encore

---

Pièce RTIEÉ-2 - Document 1

Approbation des caractéristiques du Contrat d'approvisionnement GSR avec NW Natural Renewable (NWNR)  
Mémoire – Version caviardée publique

Jean Schiettekatte, Consultant en énergie, André Bélisle, M<sup>e</sup> Dominique Neuman, Procureur  
Regroupement pour la transition, l'innovation et l'efficacité énergétiques (RTIEÉ)

**4 - Les caractéristiques de volume et de fiabilité du contrat de GSR – NWNR**  
**4.2 – Trois aspects des caractéristiques de volume et de sa fiabilité du contrat de GSR – NWNR**

**Régie de l'énergie - Dossier R-4213-2022 Phase 2 - Volet NWNR**  
**Énergir – Cause tarifaire 2023-2024**

---

bas sur le marché pour acquérir à long terme le GSR dont elle aura besoin pour satisfaire ses obligations réglementaires.

Pour l'ensemble de ces motifs, le *Regroupement pour la transition, l'innovation et l'efficacité énergétiques (RTIEÉ)* recommande à la Régie de l'énergie le rejet de la caractéristique du « volume » de GSR et de sa « fiabilité » au contrat NWNR et donc le rejet de ce contrat.

---

**Pièce RTIEÉ-2 - Document 1**

**Approbation des caractéristiques du Contrat d'approvisionnement GSR avec NW Natural Renewable (NWNR)**

**Mémoire – Version caviardée publique**

**Jean Schiettekatte, Consultant en énergie, André Bélisle, M<sup>e</sup> Dominique Neuman, Procureur**  
**Regroupement pour la transition, l'innovation et l'efficacité énergétiques (RTIEÉ)**

4 - Les caractéristiques de volume et de fiabilité du contrat de GSR – NWNR  
4.2 – Trois aspects des caractéristiques de volume et de sa fiabilité du contrat de GSR – NWNR

Régie de l'énergie - Dossier R-4213-2022 Phase 2 - Volet NWNR  
Énergir – Cause tarifaire 2023-2024

---

44 - Nous logeons la recommandation suivante :

**RECOMMANDATION NO. RTIÉE-2.4**

**LES CARACTÉRISTIQUES DE VOLUME ET DE FIABILITÉ DU CONTRAT D'APPROVISIONNEMENT EN GSR DE NWNR**

À première vue, la caractéristique de « volume » du contrat NWNR semble intéressante, permettant de combler et même dépasser l'écart résiduel de 201 10<sup>3</sup>m<sup>3</sup> de GSR qu'Énergir doit livrer pour satisfaire à ses obligations réglementaires de 2025-2026 (Pièce B-0150). Nous nous inquiétons toutefois quant à la fiabilité d'un tel approvisionnement :

Malgré qu'Énergir satisfasse en partie à la préoccupation du *Regroupement pour la transition, l'innovation et l'efficacité énergétiques (RTIÉE)* quant à l'incertitude des garanties contractuelles, il demeure que, pour le volume important prévu au contrat NWNR, des risques de fiabilité d'approvisionnement importants demeurent : a) la production de GSR n'est pas encore en opération, NWNR semble éprouver des difficultés financières et le présent projet constitue son premier investissement en production de GSR et b) le producteur semble dépendre d'une matière première qui apparaît illégale dans un site d'enfouissement en Ohio (les débris radioactifs de sites d'extraction de gaz de schiste de Marcellus).

Tel que susdit également, si cette dernière caractéristique de la provenance de ce GSR venait à être connue des acheteurs volontaires de GSR, cela pourrait endommager la réputation de cette filière avec pour conséquence, entre autres, de réduire les ventes volontaires et, en contrepartie, accroître la socialisation du GSR avec l'impact tarifaire en résultant sur la masse de la clientèle. Des acheteurs volontaires risquent de manquer d'enthousiasme à acquérir un GSR qui serait un sous-produit (possiblement illégal) de l'extraction de gaz de schiste.

Il nous semble également imprudent pour Énergir de contracter un volume si important, ce qui l'amène à moins profiter de la période actuelle où elle pourrait profiter des prix encore bas sur le marché pour acquérir à long terme le GSR dont elle aura besoin pour satisfaire ses obligations réglementaires.

Pour l'ensemble de ces motifs, le *Regroupement pour la transition, l'innovation et l'efficacité énergétiques (RTIÉE)* recommande à la Régie de l'énergie le rejet de la caractéristique du « volume » de GSR et de sa « fiabilité » au contrat NWNR et donc le rejet de ce contrat.

---

Pièce RTIÉE-2 - Document 1

Approbation des caractéristiques du Contrat d'approvisionnement GSR avec NW Natural Renewable (NWNR)

Mémoire – Version caviardée publique

Jean Schiettekatte, Consultant en énergie, André Bélisle, M<sup>e</sup> Dominique Neuman, Procureur  
Regroupement pour la transition, l'innovation et l'efficacité énergétiques (RTIÉE)



## CONCLUSION

45 - Pour l'ensemble de ces motifs, nous invitons la Régie à accueillir les recommandations exprimées au présent mémoire.

46 - Le tout, respectueusement soumis.

---